

**2012/4805 - Approbation de la convention tripartite de coopération décentralisée entre la Ville de Lyon, la Communauté Urbaine de Lyon et la Commune Urbaine de Rabat pour la période 2013-2015** (Direction des Relations Internationales) (BMO du 10/09/2012, p. 2139)

Rapporteur : M. JULIEN-LAFERRIERE Hubert

**M. JULIEN-LAFERRIERE Hubert**, rapporteur : Monsieur le Maire, depuis 2003 notre agglomération a développé une coopération active, un partenariat actif avec la ville de Rabat et cette coopération est riche non seulement de l'apport des services de la Communauté urbaine, mais aussi de notre agence d'urbanisme et avec le soutien du Ministère des Affaires étrangères et de l'Agence française de développement, dans le domaine des transports, du développement urbain, de la planification urbaine dans un contexte d'urbanisation rapide, de développement économique également. Mais jusqu'à présent, c'est vrai que cette coopération était une coopération bipartite ente Rabat et la Communauté urbaine de Lyon.

Nous avons souhaité pouvoir adjoindre un volet plus social et culturel à cette coopération qui était essentiellement en matière urbaine, et c'est pour cela que notre ville va être engagée désormais avec cette convention tripartite qui noue la communauté urbaine de Rabat, la communauté urbaine de Lyon et la Ville de Lyon, avec son volet social et culturel et petite enfance. Je n'en dis pas plus car j'ai vu qu'Yves Fournel intervenait, et je pense qu'il va peut-être développer le volet social et petite enfance de cette convention. Avis favorable de la commission.

**M. FOURNEL Yves**, Adjoint : Monsieur le Maire, chers collègues, comme Hubert Julien-Laferrière vient de le rappeler, l'aspect nouveau de cette délibération consiste en l'implication de la Ville de Lyon dans cette coopération entre notre agglomération et la ville de Rabat, et l'ajout du volet culturel, social, éducatif et petite enfance. En effet, je crois qu'on ne peut pas concevoir de développement uniquement basé sur le développement des infrastructures, mais que la question du développement social et humain est centrale pour réussir l'évolution de nos villes. C'est vrai ici, en France, et c'est aussi vrai, encore plus vrai peut-être, dans des pays comme le Maroc.

Je crois que tout le monde comprendra l'importance d'un accord de coopération de ce type dans le contexte historique social que nous vivons. Il est particulièrement important que nous puissions répondre aux demandes de nos amis marocains en la matière. Ils en sont à un stade de développement où ils ont besoin de créer ces structures qui leur manquent aujourd'hui.

Je voudrais parler en particulier du secteur de ma délégation qui est la petite enfance. Nous avons eu l'occasion d'avoir un contact à Rabat avec des acteurs de la petite enfance, non seulement des responsables des services de la ville mais aussi des acteurs lyonnais du secteur associatif des écoles de formation, et nous avons accueilli à Lyon des responsables des services de Rabat. Il s'agit non pas d'imposer un modèle de ce point de vue de développement qui serait le nôtre, mais de les aider à construire leurs propres services petite enfance puisque c'est le besoin qu'ils ont exprimé en priorité, et c'est bien volontiers que nos agents, nos cadres et les acteurs du projet petite enfance de la Ville de Lyon se mobilisent pour accompagner nos amis de Rabat.

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix les conclusions de ce rapport. Il n'y a pas d'opposition ?  
Elles sont adoptées.  
(Adopté.)